

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 92-0121 / PR/ISERST approuvant délibération 91-01 du 30 novembre 1991 du conseil d'administration arrêtant les comptes financiers et le bilan de l'exercice 1992

n° 92-0121 / PR/ISERST

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
9 février 1992

Numéro JO
n° 3 du 15/02/1992

Date du numéro
15 février 1992

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

chef du gouvernement, en date du 9 février 1992, est approuvée la délibération n° 91-01 du 30 novembre 1991 du conseil d'administration de l'ISERST arrêtant les comptes financiers et le bilan de l'ISERST de l'exercice 1990 comme suit: En recettes 174.556.271 FD En dépenses 185.021.709 FD soit un résultat déficitaire de : dix millions quatre cent soixante cinq mille quatre cent trente huit francs Djibouti (10.465.438 FD). Cet excédent ramènera le report à nouveau à un solde débiteur de 12 20 918 FD.